

*Rappelant* ses résolutions 1083 (XXXIX) du 30 juillet 1965, 1089 (XXXIX) et 1090 (XXXIX) du 31 juillet 1965,

*Rappelant également* les résolutions 2082 (XX), 2083 (XX) et 2084 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1965, relatives à la Décennie des Nations Unies pour le développement, qui soulignent le rôle et l'importance de l'utilisation de la science et de la technique, ainsi que de personnel qualifié, pour le développement économique,

*Considérant* qu'il est nécessaire d'intensifier la coopération internationale dans le domaine de la mise en valeur des ressources naturelles des pays en voie de développement au cours de la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement,

*Considérant* qu'il importe au plus haut point d'utiliser les ressources naturelles de chaque pays dans le processus du développement économique, et en particulier du développement industriel,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les travaux en cours dans le domaine des ressources non agricoles<sup>12</sup>,

1. *Note avec satisfaction* les résultats obtenus grâce aux activités de recherche et de formation ainsi qu'aux activités opérationnelles menées par le Département des affaires économiques et sociales dans le domaine de la mise en valeur des ressources non agricoles, notamment en ce qui concerne l'accélération des transferts et de l'adaptation de techniques appropriées à la mise en valeur des ressources dans les pays en voie de développement;

2. *Approuve* l'orientation et l'ordre de priorité des activités continues décrites dans le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne l'établissement de levés et de cartes, la mise en valeur des ressources minérales ainsi que la mise en valeur des ressources énergétiques et hydrauliques<sup>13</sup>;

3. *Accueille avec satisfaction* l'initiative que le Secrétaire général a prise en soumettant au Conseil un programme à long terme conçu en tant que moyen d'apporter une importante contribution à la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement en favorisant la mise en valeur des ressources non agricoles pour consolider les assises et l'indépendance économiques des pays en voie de développement;

4. *Recommande* que le Secrétaire général, tenant compte des travaux pertinents des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, sollicite l'avis d'experts extérieurs particulièrement qualifiés dans les divers secteurs de la mise en valeur des ressources non agricoles au sujet des différentes études et projets proposés, et en ce qui concerne les priorités à leur donner dans le cadre du programme envisagé, en vue d'atteindre les objectifs de la Décennie;

5. *Prie* le Secrétaire général de solliciter l'avis du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, lors de sa cinquième session, au sujet du programme envisagé, conformément à la résolution 1083 (XXXIX) du Conseil;

6. *Prie également* le Secrétaire général d'inviter les gouvernements à lui communiquer leurs avis et obser-

vations sur ce programme et à lui faire connaître dans quelle mesure ils peuvent contribuer à son financement et, également, d'entreprendre, le cas échéant, des démarches auprès des gouvernements et des organisations qui sont en mesure de fournir, à leurs frais, des services d'experts et de consultants ainsi que d'autres ressources;

7. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui faire rapport, lors de sa quarante et unième session, sur les résultats des consultations susmentionnées et d'inclure dans ce rapport des renseignements détaillés concernant le coût de chaque étude et projet et les modalités de financement susceptibles d'être envisagées;

8. *Décide* de procéder à un examen d'ensemble lors de sa quarante et unième session en vue de définir rapidement les moyens et les possibilités d'exécution de ce programme.

1417ème séance plénière,  
7 mars 1966.

## 1114 (XL). Dessalement de l'eau

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant et réaffirmant* ses résolutions 1033 A (XXXVII) du 14 août 1964 et 1069 (XXXIX) du 16 juillet 1965,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général relatif aux faits nouveaux intervenus en 1965 en matière de dessalement de l'eau<sup>14</sup>,

*Notant* les progrès accomplis dans la coopération internationale grâce aux organismes des Nations Unies, en particulier le Département des affaires économiques et sociales et l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que par la voie bilatérale,

*Notant également* l'intensification de l'aide fournie au titre du Programme des Nations Unies pour le développement et les nouveaux échanges de renseignements auxquels ont donné lieu le premier Colloque international sur le dessalement de l'eau et le Cycle d'études des Nations Unies sur l'utilisation économique du dessalement,

*Estimant* qu'il est souhaitable de donner encore plus d'extension aux activités entreprises dans ce domaine afin de répondre aux besoins des pays en voie de développement pauvres en eau et du monde en général, et qu'il faut disposer des ressources voulues à cet effet,

1. *Approuve* le programme de travail proposé dans le rapport du Secrétaire général<sup>15</sup>;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre des mesures pour réunir les ressources nécessaires à l'exécution de ce programme de travail, et notamment de prendre contact, s'il y a lieu, avec les gouvernements et les organisations susceptibles de fournir à leurs frais des services d'experts et de consultants ainsi que d'autres ressources;

3. *Prie également* le Secrétaire général de faire rapport périodiquement sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine du dessalement.

1417ème séance plénière,  
7 mars 1966.

<sup>12</sup> *Ibid.*, quarantième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document E/4132.

<sup>13</sup> *Ibid.*, chap. I à IV.

<sup>14</sup> *Ibid.*, point 7 de l'ordre du jour, document E/4142.

<sup>15</sup> *Ibid.*, par. 27 à 30.